

Fiche outils n° 19 - Addictions : un risque professionnel. Comment prendre en charge syndicalement les addictions au travail ?

30 novembre 2015

Union syndicale
Solidaires

Outils
à l'usage des salariés
et de leurs représentants

Santé au travail Conditions de travail

n° **19**
novembre 2015

Addictions : un risque professionnel
Comment prendre en charge syndicalement
les addictions au travail ?

En France, environ 20% des adultes consomment régulièrement des boissons alcoolisées, un tiers ont expérimenté du cannabis tandis que plus de 18,3% de la population consomme des médicaments psychotropes. Selon le baromètre santé de l'INPES, 9,3% des consommateurs d'alcool et 13,2% des consommateurs de cannabis ont déclaré avoir augmenté leur consommation du fait de problèmes liés à leur travail au cours de 12 derniers mois.

Les équipes militantes sont donc fréquemment confrontées à des questions telles que la prévention des addictions, d'ailleurs souvent à l'initiative des employeurs eux-mêmes. Les addictions y sont uniquement attribuées au mode de vie de la personne et les liens avec le travail totalement occultés. Cela procède d'une conception patronale hygiéniste de la santé au travail qui doit être dénoncée et combattue. Pour les employeurs, il est plus facile de créer un « groupe prévention des addictions » que d'analyser véritablement les facteurs de risques dus au travail, à l'organisation du travail. Ils mettent ainsi en place de véritables stratégies d'évitement qui doivent être analysées et combattues afin de parler véritablement des impacts du travail sur la santé, et donc des responsabilités des employeurs en la matière.



Qu'est-ce qu'une addiction ?

DÉFINITIONS

Employé couramment par les Anglo-Saxons (« to be addict to » signifie « s'adonner à »), le terme « addiction » a surtout été utilisé en France à partir des années 1990 dans le domaine de la psychopathologie, après avoir désigné aux États-Unis, dans les années 1970, les conduites de dépendance aux substances psychoactives (tabac, alcool, drogue).

Les addictions aux substances psychoactives agissent sur le cerveau, et provoquent des sensations et des modifications de l'activité mentale et comportementale du consommateur. Elles concernent la consommation problématique de substances, qu'elle soit licite (tabac, caféine, médicaments, alcool) ou illicite (héroïne, cocaïne, cannabis, LSD...).

LES ADDICTIONS AUX SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

Dans le contexte qui nous intéresse, le travail, les addictions les plus courantes sont celles liées aux usages de Substances PsychoActives (SPA), c'est-à-dire qui agissent sur le cerveau. On utilise désormais ce terme à la place du mot drogue, moins précis et manquant de neutralité.

On peut lister : tabac, alcool, café, médicaments psychotropes (anxiolytiques, hypnotiques, antidépresseurs, analgésiques, cannabis, cocaïne). Dans une société de l'« hyperconsommation » et de l'« hypersollicitation », leurs consommations progressent globalement, notamment dans le monde du travail.

En France, environ 20% des adultes consomment régulièrement des boissons alcoolisées, un tiers ont expérimenté du cannabis tandis que plus de 18,3% de la population consomme des médicaments psychotropes. Selon le baromètre santé de l'INPES, 9,3% des consommateurs d'alcool et 13,2% des consommateurs de cannabis ont déclaré avoir augmenté leur consommation du fait de problèmes liés à leur travail au cours de 12 derniers mois.

Les équipes militantes sont donc fréquemment confrontées à des questions telles que la prévention des addictions, d'ailleurs souvent à l'initiative des employeurs eux-mêmes. Les addictions y sont uniquement attribuées au mode de vie de la personne et les liens avec le travail totalement occultés. Cela procède d'une conception patronale hygiéniste de la santé au travail qui doit être dénoncée et combattue. Pour les employeurs, il est plus facile de créer un « groupe prévention des addictions » que d'analyser véritablement les facteurs de risques dus au travail, à l'organisation du travail. Ils mettent ainsi en place de véritables stratégies d'évitement qui doivent être analysées et combattues afin de parler véritablement des impacts du travail sur la santé, et donc des responsabilités



Addictions : un risque professionnel

Comment prendre en charge syndicalement les addictions au travail ?

En France, environ 20% des adultes consomment régulièrement des boissons alcoolisées, un tiers ont expérimenté du cannabis tandis que plus de 18,3% de la population consomme des médicaments psychotropes. Selon le baromètre santé de l'INPES, 9,3% des consommateurs d'alcool et 13,2% des consommateurs de cannabis ont déclaré avoir augmenté leur consommation du fait de problèmes liés à leur travail au cours de 12 derniers mois.

Les équipes militantes sont donc fréquemment confrontées à des questions telles que la prévention des addictions, d'ailleurs souvent à l'initiative des employeurs eux-mêmes. Les addictions y sont uniquement attribuées au mode de vie de la personne et les liens avec le travail totalement occultés. Cela procède d'une conception patronale hygiéniste de la santé au travail qui doit être dénoncée et combattue. Pour les employeurs, il est plus facile de créer un « groupe prévention des addictions » que d'analyser véritablement les facteurs de risques dus au travail, à l'organisation du travail. Ils mettent ainsi en place de véritables stratégies d'évitement qui doivent être analysées et combattues afin de parler véritablement des impacts du travail sur la santé, et donc des responsabilités des employeurs en la matière.



Qu'est-ce qu'une addiction ?

DÉFINITIONS

Employé couramment par les Anglo-Saxons (« to be addict to » signifie « s'adonner à »), le terme « addiction » a surtout été utilisé en France à partir des années 1990 dans le domaine de la psychopathologie, après avoir désigné aux États-Unis, dans les années 1970, les conduites de dépendance aux substances psychoactives (tabac, alcool, drogue).

Les addictions aux substances psychoactives agissent sur le cerveau, et provoquent des sensations et des modifications de l'activité mentale et comportementale du consommateur. Elles concernent la consommation problématique de substances, qu'elle soit licite (tabac, caféine, médicaments, alcool) ou illicite (héroïne, cocaïne, cannabis, LSD...).

LES ADDICTIONS AUX SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

Dans le contexte qui nous intéresse, le travail, les addictions les plus courantes sont celles liées aux usages de Substances PsychoActives (SPA), c'est-à-dire qui agissent sur le cerveau. On utilise désormais ce terme à la place du mot drogue, moins précis et manquant de neutralité.

On peut lister : tabac, alcool, café, médicaments psychotropes (anxiolytiques, hypnotiques, antidépresseurs), analgésiques, cannabis, cocaïne. Dans une société de l'« hyperconsommation » et de l'« hypersollicitation », leurs consommations progressent globalement, notamment dans le monde du travail.

- Emplacement : inFORMER LES SALARIÉ-ES > Connaître vos droits > Les fiches Conditions de travail >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Fiche-outils-no-19-Addictions-un-risque-professionnel-Comment-prendre-en-charge>

